



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 2 AVRIL 2021 – 18H00

L'an deux mille vingt-et-un, le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle multiactivités de BAIX (conformément à l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 26 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 12 Votants : 12 + 3 pouvoirs

Membres présents : M. Raphaël ABDOU, M. Yves BOYER, M. Thierry CLAUDET, Mme Oriana ERMANN, Mme Nicole GACHE, Mme Ombeline LARCIER, Mme Géraldine MICHELAS, M. Fabrice MILER, M. Emilien NEGRE, M. Hubert-Daniel PARENT, Mme Edwige SALANSON, Mme Julie SEITE.

Membres ayant donné pouvoir : Mme Claire HOST (pouvoir à Mme Oriana ERMANN), Mme Géraldine MICHELAS (pouvoir à M. Gilles GAULTIER), M. David RIOS (pouvoir à M. Emilien NEGRE).

Secrétaire de séance : Mme Oriana ERMANN.

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. Paul Savatier Vice Président en charge des déchets à la Communauté de communes, pour présenter les orientations dans ce domaine.

Les enjeux sont importants car il s'agit du premier budget de la Communauté de communes et tant le coût de traitement que les taxes augmentent de manière significative. Aussi, la priorité doit être donnée à l'amélioration du tri et la diminution des tonnages en réduisant notamment la partie fermentescible. Cela peut être réalisé soit par compostage avec utilisation d'un composteur ou par valorisation par des animaux (poules par exemple). Une communication plus claire va être engagée sur les consignes de tri.

Progressivement des améliorations seront apportées en concertation avec la commune en lien avec la référente déchets (Edwige Salanson) sur la position des colonnes de tri. Une benne à carton devrait être installée dans chaque commune au cours de l'année.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M 14

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité 11 voix + 3 voix POUR, 1 abstention :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Fabrice MILER, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	223 212,26 €	R 002	RÉSULTAT REPORTE exercice antérieur	500 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	328 893,41 €	013	Atténuations de charges	4 012,47 €
014	Atténuation de produits	44 679,00 €	70	Produit des services	537,00 €
65	Autres charges de gestion courante	101 238,58 €	73	Impôts et taxes	697 374,45 €
66	Charges financières	26 823,46 €	74	Dotations et participations	130 715,33 €
67	Charges exceptionnelles	1 702,59 €	75	Autres produits de gestion courante	10 763,41 €
023	Virement à la section d'investissement		76	Produits financiers	2,75 €
			77	Produits exceptionnels	72 575,68 €
042	Opé. d'ordre transferts entre sections	91 271,11 €	042	Opé.ordre transfert entre sections	2 980,86 €
TOTAL DES DÉPENSES		817 820,41 €	TOTAL DES RECETTES		1 418 961,95 €
Excédent de l'exercice		601 141,54 €			
Total général		1 418 961,95 €	Total général		1 418 961,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
20	immobilisations incorporelles	7 486,38 €	R 001	Excédent d'investissement reporté	167 036,15 €
21	immobilisations corporelles	108 184,75 €	10	Dotations, fonds divers réserves	238 603,55 €
23	immobilisations en cours	795 995,26 €	13	Subventions d'investissement	864 448,59 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 560,00 €			
16	Remboursement d'emprunts	95 770,27 €			
45	Comptabilité distincte rattachée	89 442,00 €	45	Comptabilité distincte rattachée	48 000,00 €
040	Opé. d'ordre transfert entre sections	2 980,86 €	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	91 271,11 €
TOTAL DES DÉPENSES		1 102 419,52 €			1 409 359,40 €
Excédent de l'exercice		306 939,88 €			
Total général		1 409 359,40 €	Total général		1 409 359,40 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres **10 voix + 3 pouvoirs pour, 1 abstention:**

- **Approuve** le compte administratif du budget communal 2020, dressé par Monsieur le Maire.

1.3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 101 141,54 €
- un excédent reporté de : 500 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 601 141,54 €

- un excédent d'investissement de : 306 939,88 €
- un excédent des restes à réaliser de : 52 396,94 €
Soit un excédent de financement de : 359 336,82 €

DÉCIDE à l'unanimité, 11 voix + 3 pouvoirs pour, 1 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	601 141,54 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	101 141,54 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	500 000,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	306 939,88 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité 11 voix + 3 voix POUR, 1 abstention :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Fabrice MILER, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

ECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	73 919,39 €	R002	Résultat reporté	38 400,75 €
014	Atténuations de produits	6 927,05 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	105 530,16 €
65	Autres charges de gestion courante	1 487,06 €	75	Autres produits de gestion courante	4,40 €
66	Charges financières	4 522,52 €			
67	Charges exceptionnelles	300,00 €			
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections	32 684,00 €	042	Opé. d'ordre transfert entre sections	8 728,08 €
TOTAL DES DÉPENSES		119 840,02 €	TOTAL DES RECETTES		152 663,39 €
Excédent de l'exercice		32 823,37 €			
Total général		152 663,39 €	Total général		152 663,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
16	Emprunt	17 187,35 €	R 001	SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE	62 194,90 €
21	Immobilisations corporelles	12 684,20 €			
040	Opé. d'ordre transfert entre sections	8 728,08 €	040	Opé. d'ordre transfert entre sections	32 684,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		38 599,63 €	TOTAL DES RECETTES		94 878,90 €
Excédent de l'exercice		56 279,27 €			
Total général		94 878,90 €	Total général		94 878,90 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres 11 voix + 3 pouvoirs pour, 1 abstention :**

- **Approuve** le compte administratif du budget assainissement 2020, dressé par Monsieur le Maire.

2.3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 5 577,38 €
- un excédent reporté de : 38 400,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 32 823,37 €

- un excédent d'investissement de : 56 279,27 €
- un déficit des restes à réaliser de : 3 000,00 €
Soit un excédent de financement de : 53 279,27 €

DÉCIDE à l'unanimité, 11 voix + 3 pouvoirs pour, 1 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	32 823,37 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	32 823,37 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	56 279,27 €

3. DETERMINATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Avant la préparation du budget primitif 2021 de la Commune, le Conseil Municipal doit voter le taux des taxes locales: taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Sur proposition de la Commission Finances, et après présentation de la réforme fiscale, les taux ci-dessous sont soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ces taux restent inférieurs à ceux des communes de strate équivalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres 12 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **DECIDE** de fixer le produit attendu pour 2021 à 358 402 € selon les taux suivants :

	Taux de référence 2020	Taux votés 2021	Produit correspondant
Taxe Habitation (TH)	<i>En application de l'art.16 de loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux commune dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales :</i>		
Taxe Foncière (Bâti)	28,23 % (dont taux : départemental 2020 : 18,78% communal 2020 : 9,45 %)	28,94 %	339 466 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	46,76 %	47,94 %	18 936 €
	Produit brut attendu :		358 402 €
	<i>Contribution correctrice pour la sur-compensation de la taxe d'habitation, en application de l'art. A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021</i>		- 232 458 €
	Produit net attendu :		125 944 €

4. ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU POLE MULTI SERVICES

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association de Préfiguration du Pôle Multi Service et de désigner ses représentants, titulaire et suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité 12 voix + 3 pouvoirs POUR, décide :

- **d'Adhérer** à l'Association de Préfiguration du Pôle MultiService (APPMS), moyennant une cotisation de 50 € ;
- **de Désigner** les représentants de la Commune à l'APPMS : Oriana ERMANN (titulaire) et Ombeline LARCIER (suppléante).

5.1. RENTREE SCOLAIRE 2021 – 2022 :

5.1. REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Les règlements des services périscolaires sont présentés et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité, 12 voix + 3 pouvoirs POUR :**

- **Approuve** les règlements des services périscolaires (joint en annexe).

5.2. CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE ARDÈCHE MUSIQUE ET DANSE

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse assure les interventions musicales en milieu scolaire (maternelle et élémentaire).

La convention pour l'année scolaire 2021-2022 prévoit 15 séances d'une heure pour chaque classe, pour un forfait unique de 730 € par classe, soit 4.380 € (commune non adhérente).

Il est proposé d'approuver la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité 12 voix + 3 pouvoirs POUR:**

- **Approuve** la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour les interventions musicales en milieu scolaire sur la base de 15 séances d'une heure par classe pour un forfait unique de 730 € par classe, soit 4.380 € (commune non adhérente) ;
- **Décide** d'inscrire les crédits au budget communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. INFORMATIONS

- . Rentrée scolaire 2021, effectif prévisionnel : 136 élèves, avec ouverture d'une 6^{ème} classe
- . Compte-rendu nettoyage de printemps
- . Organisation du recrutement du gestionnaire du pôle multiservices dans le cadre de l'APPMS.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h40.